

Saison
2021
2022

Ski Alpin

Inscription du 20 septembre au 12 octobre

Attention le Pass sanitaire est OBLIGATOIRE pour chaque sortie



Comité Social et Economique
Safran Aircraft Engines Villaroche



Renseignements

Thierry NITRE	06 82 87 47 70
Christophe MONTAILLIER	43-9117
Olivier KUENY	06 37 05 99 58
Hervé DELALANDE	40-8587



Tarifs adultes salariés / ayant-droits

Inclus : pension complète, transport, cours de skis en groupe, remontées mécaniques, taxe de séjour, linge de toilette **(SAUF UCPA)**

Supplément : assurance annulation **Obligatoire** (1,9 % du coût)

Mois	Dates	Jours	Lieux	Prix(*)	–
Janvier	07-09	VSD	LA PLAGNE 1800 UCPA Initiation et perfectionnement au surf	207 €	
	14-16	VSD	ARCS 2000 Hôtel Club Belambra	238 €	
	21-23	VSD	LES KARELLIS Hôtel Club VTF Week-end familles en partenariat avec le CMPA	189 €	
	29-31	SDL	VALCENIS Hôtel Club VVF ,	212 €	
Mars	05-07	SDL	SAINT FRANCOIS Hôtel Club ATC avec Critérium (Type Fleche) Week-end familles + Initiation surf enfants	186 €	
	11-13	VSD	ALPE D'HUEZ Hôtel Club VTF	245 €	
	18-20	VSD	AVORIAZ Hôtel Club Belambra	276 €	
	26-28	SDL	TIGNES Hôtel Club MMV Week-end en partenariat avec le CMPA	279 €	
Avril	01-03	VSD	LES 2 ALPES Hôtel Club MMV	278 €	

* prix adulte après subvention CSE et sans assurance

Tarifs enfants de salariés

Applicables uniquement sur les week-ends familles. De 6 ans mini à moins de 18 ans (âges à la date de départ de la sortie). Sur les autres week-ends, le tarif prestataire est appliqué.

Inclus : pension complète, taxe de séjour, transport, cours de skis en groupe, remontées mécaniques, location matériel et casques.

Locations de matériel enfants inclus dans le prix du séjour

- Pour les moins de 11 ans : matériel pris sur le lieu du séjour pour les enfants (WE Familles), SSV prend en charge le matériel qui correspond à la gamme retenue par la Section SkiAlpin. Les gammes de matériel dont le tarif est supérieur à celui de la gamme retenue seront à la charge du participant.
- Pour les 11 ans et plus : la location devra être prise sur le matériel de la Section. (Le mercredi précédent la sortie au bâtiment 8 de 12h à 12h45).

Agés	Prix subventionnés
Saint François	
6 à - de 10 ans	95 €
10 à - de 15 ans	106 €
15 à - de 18 ans	114 €

Agés	Prix subventionnés
Les Karellis	
6 à - de 12 ans	101 €
12 à - de 18 ans	115 €

- L'accompagnement par un adulte est obligatoire
- Le port du casque est obligatoire en cours de ski
- Le rôle principal des moniteurs est d'encadrer l'activité Ski par demi-journées, le matin et l'après-midi. Dans le cas où l'enfant ne présenterait pas les capacités à suivre les cours de ski par journée complète, il sera demandé aux parents, afin de ne pas léser les autres enfants, d'assurer eux-mêmes la garde de leur enfant.

Location matériel de ski

Prix par WE. **Réservation du matériel et règlement (uniquement par chèque) directement au local à ski lors des essayages.** Essayage du matériel le mercredi précédant la sortie au bâtiment 8 : 12h à 12h45

Skis paraboliques	20 €
Chaussures	10 €

Modalités d'inscription à la Section

Certificat médical obligatoire (mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport). Votre facture vous sera transmise après les affectations. **En cas de désistement, seules les règles en vigueur du contrat assurance obligatoire seront prises en compte.**

	6-14 ans	14-18 ans	18+
Adhésion SSV	Gratuit	6 €	12 €
Adhésion Section	Gratuit	7.5 €	15 €

Extrait du règlement de la Section

Modalités d'inscription / règles de priorité

Attention le pass sanitaire est OBLIGATOIRE et sera à présenter à la montée dans le bus

Vous devez renseigner votre fiche d'inscription aux sorties SSV (disponible au Club SSV ou à télécharger sur le site internet du CSE www.cse-safran-villaroche.fr), et vous inscrire en fonction des week-ends choisis en la transmettant par mail à ssv@cse-safran-villaroche.fr, ainsi que le formulaire complémentaire. Vous devrez fournir, une fois votre inscription validée, un certificat médical récent mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Une date limite a été fixée pour les inscriptions. Elle doit être respectée. Elle permettra d'établir des listes pour chaque week-end qui seront traitées et gérées suivant les règles de priorité habituelles au Club.

Le règlement de la section oblige à un minimum de 27 pratiquants pour maintenir une sortie. Dix jours après la date de clôture, une liste des inscrits sera établie au Club SSV. Dans le cas de week-end présentant un nombre de sortants inférieur à 27 ou de week-end surchargé, les intéressés seront invités à modifier leur choix, afin de redistribuer le remplissage et éviter l'annulation de week-ends.



Rappel

Le port du casque est obligatoire pour les enfants et fortement recommandé pour les adultes.
Le ski hors-piste est formellement interdit sous peine d'exclusion du club SSV.
En cas d'accident, seule la responsabilité du contrevenant sera engagée.

Fonctionnement des hôtels

Nous vous rappelons que, suivant les usages en vigueur dans l'hôtellerie, les chambres sont réservées uniquement pour le soir du jour 1. Par conséquent, celles-ci ne peuvent être occupées qu'à partir de 17h et doivent être restituées le matin 9h00 du jour 3.

En dehors de cette plage, les hôteliers mettent à notre disposition une salle commune ou quelques chambres et des douches, suivant le taux d'occupation de l'hôtel.

Cas annulation de séjour

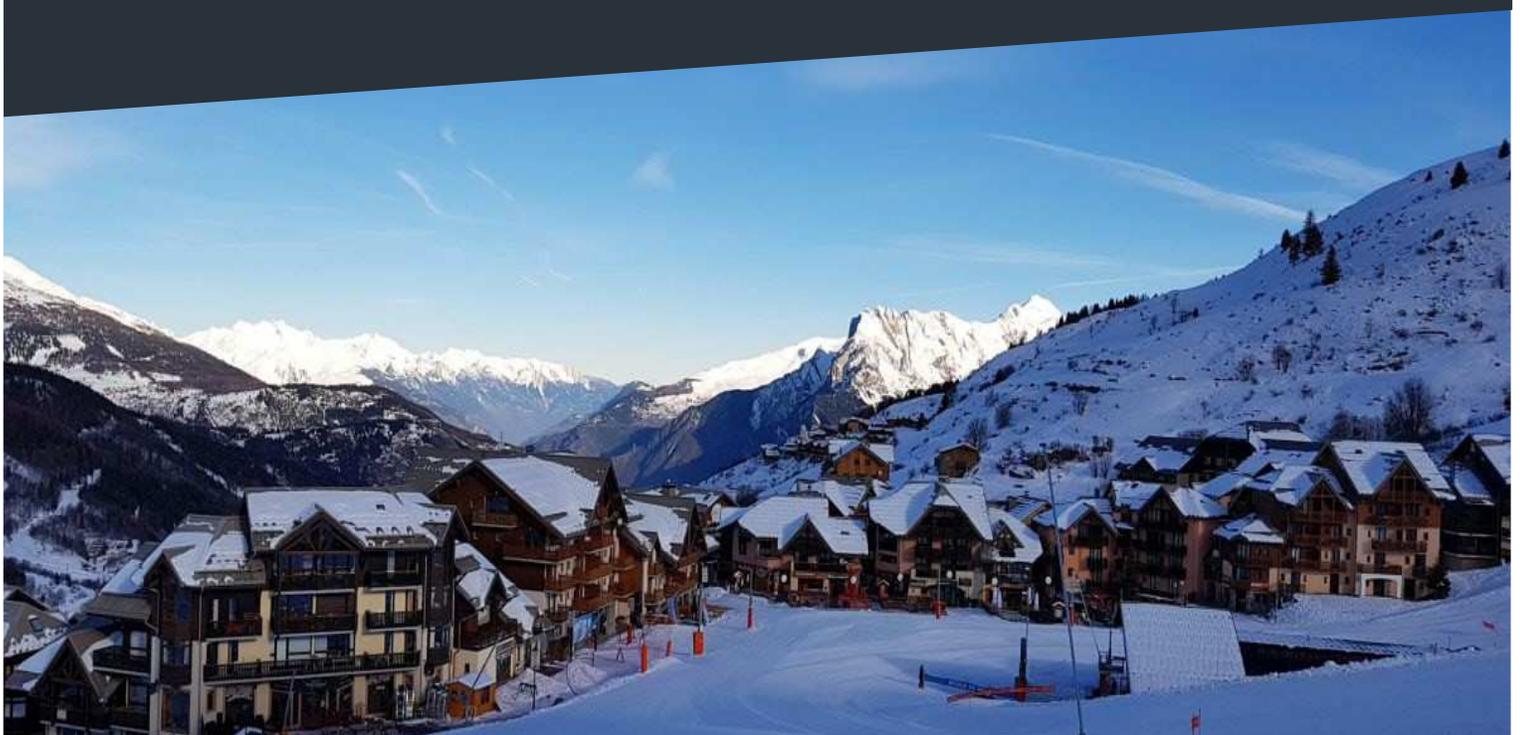
Assurance annulation **obligatoire** (1,9 % du coût).

Les conditions d'annulation de séjour Ski sont gérées par le CSE sports, et en aucune manière par la Section Ski alpin, suivant les conditions liées à l'assurance annulation CSE (consultables au bureau des sports du Club SSV).

Site WEB

Retrouvez des informations supplémentaires, des photos des WE ou de vos moniteurs, des articles sur l'entretien des skis et d'autres sur notre site WEB :

<https://ssvski.fr/>



Informations assurance et sécurité

Ski hors-pistes formellement interdit sous peine d'exclusion du club SSV.
Le port du casque est obligatoire pour les enfants et fortement recommandé pour les adultes.

Nous rappelons que l'assurance du Comité vous couvre pour la pratique du ski et du surf **sur piste**.

En cas d'accident, le moniteur du groupe se chargera de prévenir Europe Assistance pour ouvrir la prise en charge des frais de soin et de rapatriement.

Les participants ne souhaitant pas skier avec moniteurs, ou durant la ½ journée libre, **doivent prévenir l'assistance et le moniteur responsable de la sortie en cas d'accident** (le nom et numéro de téléphone figurent dans ce document d'information).

Assistance accident avec ou sans rapatriement
N° Inter Mutuelles Assistance : 00 33 5 49 34 82 57
Référence contrat du Comité : 48 20 51 67

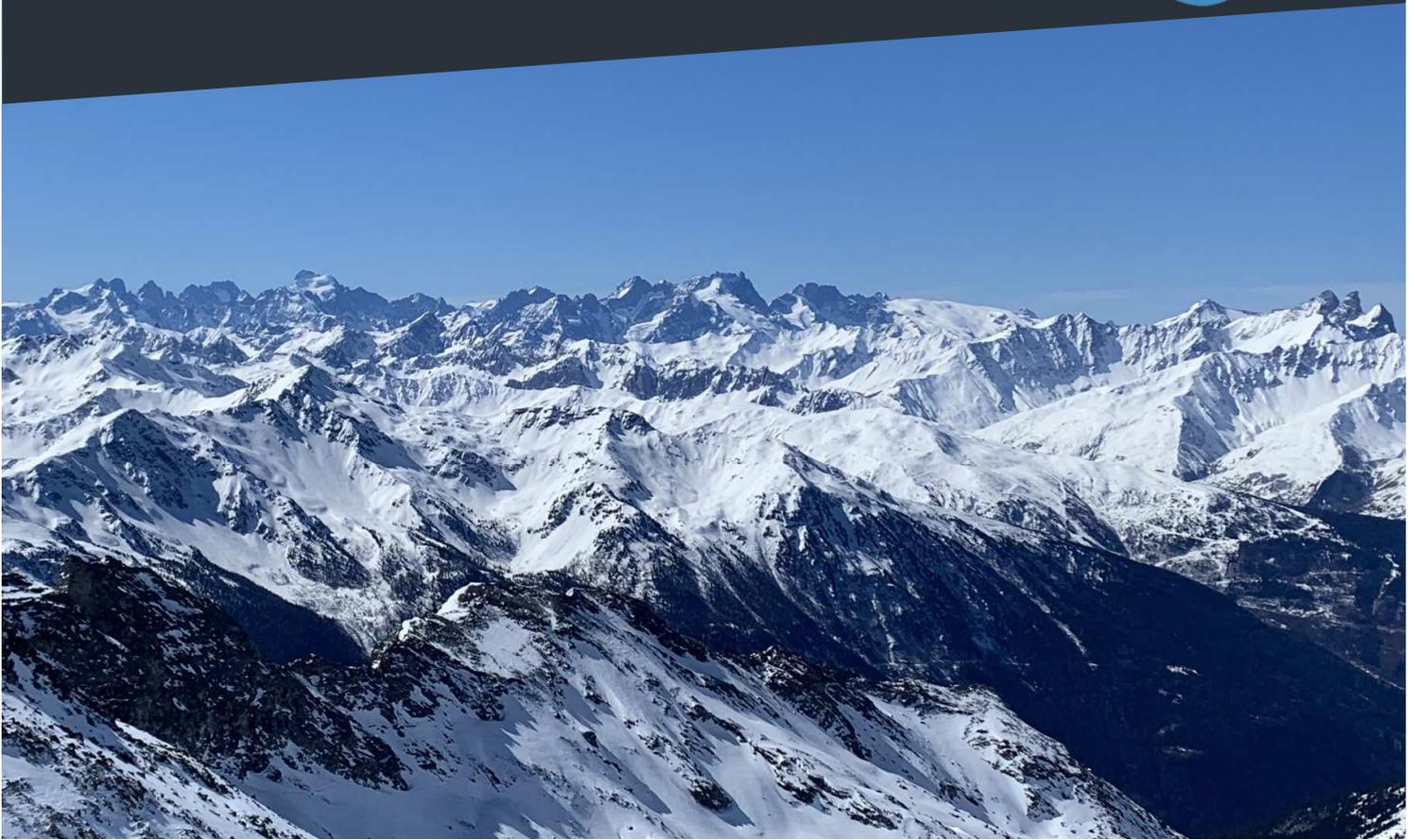
Si vous engagez des frais avant de prévenir l'assurance, ils ne seront pas remboursés !

Veillez donc :

- Enregistrer dans vos téléphones portables le numéro du moniteur responsable de la sortie
- Imprimer ce document avec les références et le numéro de téléphone de l'assurance, ou récupérer une carte auprès du secrétariat SSV
- Et surtout penser à appeler en cas d'accident

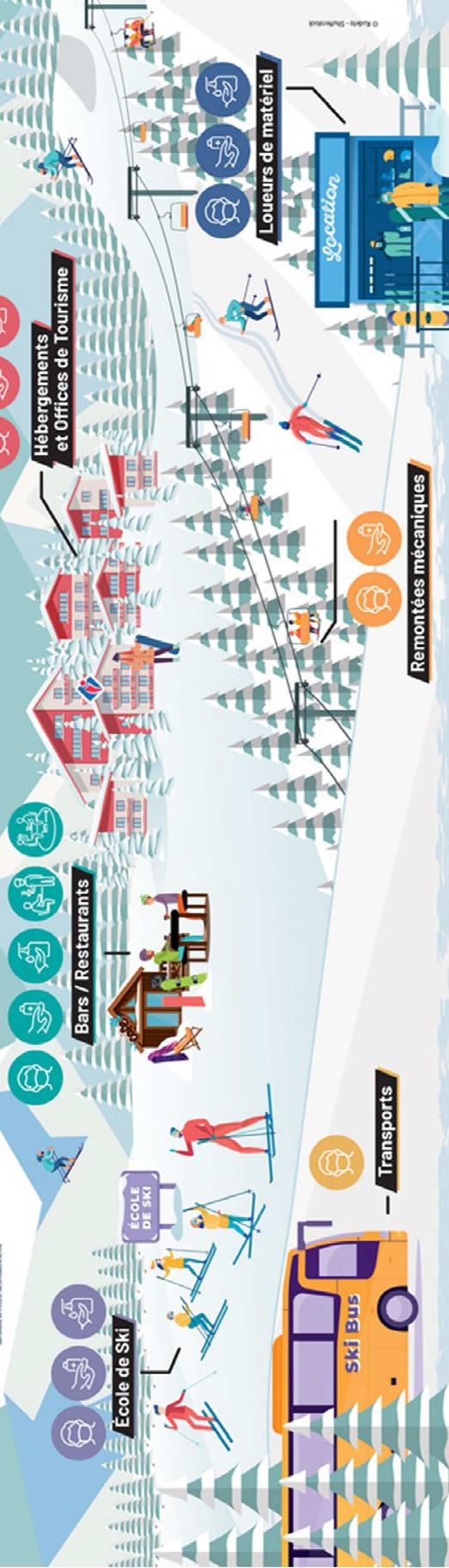
COVID-19

- Appliquer les règles en vigueur au moment du départ et ceci tout au long du week-end
- Respecter les gestes barrières
- **Passeport sanitaire obligatoire** (il sera demandé à la montée dans le bus)
- Pour plus d'information sur la gestion en station et dans le bus, voir pages suivantes



Stations et COVID-19

Tous engagés pour que la montagne reste un plaisir.



Une responsabilité partagée :
Le personnel en station et nos visiteurs font chacun leur part pour préserver la santé de tous.

- Port du masque obligatoire
- Désinfection des surfaces et du matériel
- Gel hydro-alcoolique à disposition
- Service assis uniquement
- Espacement des tables d'au moins 1 mètre ou présence d'une paroi fixe ou amovible assurant une séparation physique

Pour accéder à la station, dans les transports publics

- ▶ Port du masque obligatoire sur les quais et dans les bus.

Remontées mécaniques

- ▶ Port du masque obligatoire dans les files d'attente et sur les remontées mécaniques.
- ▶ Désinfection quotidienne des zones de contact.

Chez le loueur de matériel

- ▶ Port du masque obligatoire.
- ▶ Désinfection du matériel loué.
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition.

À l'École de Ski

- ▶ Port du masque obligatoire lors des rassemblements au début et à la fin des cours, pour le moniteur et pour les élèves de 11 ans et plus.
- ▶ Dans les bâtiments, pour les espaces publics :
 - Port du masque obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus.
 - Gel hydro-alcoolique à disposition.
 - Désinfection des surfaces.
 - Désinfection du matériel prêt (dossards, DVA,...)

Dans votre hébergement et les Offices de Tourisme

- ▶ Port du masque obligatoire dans les parties communes et closes.
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition.
- ▶ Désinfection des surfaces de contact et fréquence de nettoyage augmentée.

Dans les bars / restaurants

- ▶ Service assis uniquement.
- ▶ Espacement des tables d'au moins 1 mètre ou présence d'une paroi fixe ou amovible assurant une séparation physique.
- ▶ Port du masque obligatoire pour les clients lors des déplacements dans l'établissement.
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition.
- ▶ Désinfection des surfaces de contact et fréquence de nettoyage augmentée.

Rappel :

La pratique des sports de glisse est une pratique de plein air, où l'équipement (gants, skis, bâtons...) favorise les gestes barrières. Dans certains lieux publics, la capacité d'accueil peut être réduite. Le masque est obligatoire à partir de 11 ans.





COVID-19

MESURES SANITAIRES

à bord de nos autocars



Pour vous protéger et protéger les autres

Version 2 - Modifiée le 12/07/2021



AÉRATION / CLIMATISATION

Les véhicules sont aérés naturellement à la fin de chaque journée.
Nos climatisations sont révisées. Lors de la mise en route de l'air conditionné, le recyclage de l'air intérieur est désactivé pour éviter les propagations de virus.



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque est obligatoire pour tous les passagers à partir de 11 ans. Des solutions de gel hydroalcoolique sont mis à la disposition des voyageurs.



LISTING PASSAGERS

Les passagers devront être enregistrés sur une liste, validée et contrôlée par un responsable de groupe. En cas d'infection, la liste des passagers sera communiquée aux autorités sanitaires.

DÉSINFECTION / NETTOYAGE

Nos autocars sont désinfectés totalement à la fin de chaque journée. Une désinfection des points de contacts sont assurés entre deux voyages. Nos équipes sont formées à la prévention des risques et à l'utilisation de produits virucides agréés par l'Etat français.



PROTECTION DU PERSONNEL

Nos conductrices et conducteurs sont munis d'un kit de sécurité comprenant lunettes, masques, gel hydroalcoolique, et sprays désinfectants afin de garantir leur sécurité.



ACCES AUTOCAR

La montée et la descente des véhicules s'effectue un par un.
Les toilettes sont à nouveau accessibles aux usagers.



Distanciation sociale:

Conformément au décret n°2020-663 du 31 mai 2020 consolidé au 22 juin 2020 sur la distanciation sociale, il n'y a plus d'obligation de mise en place de la règle de distanciation dans les autocars.



Cars Moreau

+33 (0) 1 64 01 82 05

info@lescarsmoreau.fr